

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le bréviaire en temps de guerre. — IV Le carême à Notre-Dame. — V Le carême à la cathédrale. — VI Retraite du mois. — VII Tournée de confirmation, avril 1917.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 mars

Messe du III dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**. — Aux vêpres du dim. mém. de saint Grégoire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 6 mai); le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	13 mars.	— Sainte-Rose.
		— Sainte-Geneviève.
Jeudi,	15 "	— Saint-Valentin.
Samedi,	17 "	— Notre-Dame-des-Neiges.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 2 mars 1917.

M. l'abbé JEAN-LOUIS GAUDET, curé de Varennes, décédé le 27 février, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

M. l'abbé ALFRED FAUBERT, ancien curé de Coteau-du-Lac (Valleyfield), décédé hier, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre, *chancelier*.

LE BREVIAIRE EN TEMPS DE GUERRE

NOS confrères seront certainement intéressés à bien connaître quelles sont les règles pratiques que doivent suivre les prêtres qui sont en guerre, au sujet du bréviaire. Un journal de Paris¹ cite de l'excellent recueil *Pouvoirs des prêtres mobilisés*, publié par M. l'abbé Rousseau, du grand séminaire du Mans, l'exposé que voici :

4. RÈGLE. — Les clercs majeurs, contraints de participer à la guerre ne sont excusés de l'obligation de l'Office divin que dans le cas où effectivement ils sont au front, c'est-à-dire sur la ligne et le lieu du combat; autrement, ils sont obligés de réciter l'Office divin, aux heures libres, de la meilleure façon possible; s'il y a inconvénient grave pour eux-mêmes ou pour les autres, ils peuvent et doivent se comporter (après avoir pris, si possible, l'avis de leur propre confesseur) conformément aux règles générales données par les théologiens.

5. Cette importante déclaration de principe, que faisaient pressentir les abus et les réclamations en sens divers, ne laisse désormais aucun doute sur l'obligation du bréviaire pour les clercs majeurs mobilisés, quand celle-ci est *moralement possible*. Les théologiens énumèrent les chefs de causes qui peuvent excuser de la récitation du saint Office : *impotentia (physica aut moralis)*, *incommodum grave et quaevis alia necessaria occupatio*. La Sacrée Pénitencerie se contente de préciser une circonstance nouvelle créée par l'état de guerre : *quum in linea et loco certaminis versantur*.

Par " ligne ou lieu du combat " on pourra comprendre, avec les tranchées de l'avant, la zone plus ou moins resserrée

¹ *La Croix* du 27 décembre 1916.

demeurant en a
ligne; mais, si c
tive de la décl
comme lieu d'ex
les cantonnement
du front.

Peut-être, là
ralement impos
pule aux causes
lo la privation,
l'impossibilité d
sations bruyante
au moins accide
se souviendra ce
tres pour se pro
le coin tranquill

Il serait certa
récente déclarati
sent-ils en dehor
crée Pénitencerie
pensés de l'oblig
tres de l'intérieu
reraient assujett
brancardiers de
que ceux des hôp
besogne accablar
donc, comme les
prévues par les t

Quand la récit
est évident qu'un
Heures, Vêpres, (

E GUERRE

intéressés à bien pratiques que donnent guerre, au sujet l'excellent recueil L. l'abbé Rousseau, e voici :

ats de participer à l'Office divin que nt, c'est-à-dire sur ils sont obligés de la meilleure façon eux-mêmes ou pour r (après avoir pris, ur) conformément giens.

eipe, que faisaient ns divers, ne laisse bréviaire pour les *oralement possible*. ses qui peuvent *extentia (physica aut lia necessaria occu* de préciser une cir- re : *quum in linea*

ourra comprendre, ou moins resserrée

demeurant en activité pour le service immédiat de la première ligne; mais, si on considère la précision et l'insistance *restrictive* de la déclaration, on ne peut aller plus loin et accepter comme lieu d'exemption le séjour transitoire ou habituel dans les cantonnements, les formations ou ambulances de l'arrière du front.

Peut-être, là encore, la récitation de l'Office sera-t-elle moralement impossible; alors il y aura lieu de recourir sans scrupule aux causes excusantes, parmi lesquelles on peut admettre: 1o la privation, au moins momentanée, d'un bréviaire; 2o l'impossibilité de s'isoler dans un cantonnement où les conversations bruyantes ou malséantes sont continuelles; 3o le besoin, au moins accidentel, de repos après les fatigues excessives. On se souviendra cependant combien sont ingénieux certains prêtres pour se procurer un livre ou psautier portatif et trouver le coin tranquille où ils se reposent en priant!

Il serait certainement inexact d'affirmer, qu'en vertu de la récente déclaration, tous les clercs de la *zone des armées*, fussent-ils en dehors des circonstances locales précisées par la Sacrée Pénitencerie "ligne de feu et lieu de combat", sont dispensés de l'obligation de l'Office, pour leur opposer les prêtres de l'*intérieur*, qui toujours et indistinctement y demeureraient assujettis. On sait, en effet, que les infirmiers et les brancardiers de l'*avant* ont parfois beaucoup plus de loisirs que ceux des hôpitaux de l'*arrière*, absorbés souvent par une besogne accablante et de tous les instants. Ceux-ci sauront donc, comme les premiers, user sagement des causes excusantes prévues par les théologiens.

Quand la récitation intégrale de l'Office est impossible, il est évident qu'une récitation partielle est légitime, v. g. Petites Heures, Vêpres, Complies. *Qui non potest totum Officium re-*

citare debet eas horas recitare quas potest. D'autre part, la déclaration remarque que les clercs tenus à l'Office le réciteront durant les heures libres *de la meilleure façon qu'il leur est possible.* Cette incidente nous paraît devoir être entendue en ce sens, que si le prêtre ne peut commodément observer les règles secondaires prescrites pour la récitation de l'Office il pourra ne pas s'y astreindre. Nous pensons, par exemple, que le prêtre pourra, en sûreté de conscience, anticiper Matines et Laudes, ou Vêpres et Complies, dans les limites mêmes privilégiées que concèdent les indults romains.

6. On comprend qu'une règle générale, appliquée à des circonstances si diverses et si compliquées, soit matière à scrupules, à inquiétudes. C'est pourquoi la Sacrée Pénitencerie a soin de rappeler une mesure de prudence qui doit être un soulagement et une solution pour les consciences délicates ou hésitantes: " On consultera son confesseur. " Celui-ci, ne jugeant pas en sa propre cause, appréciera d'une façon plus désintéressée, plus sûre et avec autorité au for interne.

En outre, " les aumôniers militaires " *intra confessionem* sont autorisés à commuer en de pieuses prières l'obligation du bréviaire des *prêtres-soldats*, quand ceux-ci se trouvent dans la région de l'avant, dite " zone des armées ". Pour les autres résidant dans les diocèses de l'intérieur, en dehors de la susdite zone, s'ils éprouvent des difficultés particulières, ils s'adresseront aux Ordinaires, qui recourront au Saint-Siège, dans la mesure où ils le jugeront opportun.

En cas de commutation et quand cela est possible, il semble désirable de garder l'obligation *d'une partie* du bréviaire, v. g. Prime et Complies, complétée alors par la récitation de prières qui pourraient être dites de mémoire, dans l'obscurité comme à la lumière, ou facilement interrompues, v. g. chapelet, *Pater* et *Ave*, etc.

7. La dispen
Sacrée Pénitenc
niers propremen
siastique et agr
considérés com
tuti sint. Pratic
de feu et le lie
non toutefois er
règles générales

Les aumônier
Congrégation d
confesseur comm
Le texte ne don
territoire.

En faisant cet
naire ou l'aumô
agissent au titre

LE



plusieur
à ses le
Notre-I
un maître dans l
Nous ne saurions
rapportant les b
de son trône, a p
première confère

7. La dispense, prévue par la nouvelle déclaration de la Sacrée Pénitencerie (Règle No 4), ne concerne pas les *aumôniers* proprement dits. Choisis librement par l'autorité ecclésiastique et agréés par l'autorité militaire, ils ne peuvent être considérés comme *coacti interesse bello licet in sacris constituti sint*. Pratiquement, quand ils se trouveront " sur la ligne de feu et le lieu du combat ", ils seront souvent dispensés, non toutefois en vertu de la susdite déclaration, mais par les règles générales de la théologie.

Les aumôniers militaires, en vertu d'un rescrit de la Sacrée Congrégation du Concile, peuvent recevoir de leur propre confesseur commutation de leur bréviaire en d'autres prières. Le texte ne donne à cette faculté aucune réserve ou limite de territoire.

En faisant cette commutation, ces confesseurs, comme l'Ordinaire ou l'aumônier militaire relativement aux prêtres-soldats, agissent au titre de délégués du Saint-Siège.

LE CAREME A NOTRE-DAME



plusieurs reprises déjà, la *Semaine religieuse* a parlé à ses lecteurs de l'actuel prédicateur du carême de Notre-Dame. M. l'abbé Thellier de Poncheville est un maître dans l'art de dire comme il l'est dans l'art d'écrire. Nous ne saurions mieux louer son talent et ses mérites qu'en rapportant les belles paroles que Mgr l'archevêque, du haut de son trône, a prononcées, dimanche dernier, à l'issue de la première conférence du distingué prédicateur.

“ Monsieur l'abbé, a dit Monseigneur, je tromperais, il me semble, l'attente de cet immense et sympathique auditoire, si je ne vous disais, en son nom et au mien, la joie qu'éprouve notre population tout entière de vous posséder quelques semaines au milieu d'elle. C'est qu'en vous, ce n'est pas seulement l'orateur à l'éloquence vibrante et tout apostolique que nous saluons, mais un ami et un frère très cher. Les années passées — c'étaient des années de paix — ont créé entre vous et nous de ces liens qui ne se brisent pas. Lors de nos grandes fêtes du congrès eucharistique de Montréal et de celles du congrès du parler français à Québec, vous aviez bien voulu être des nôtres. Personne, depuis lors, ne vous a oublié. En nous quittant, vous nous aviez dit : “ Au revoir. ” Vous deviez revenir, en effet, ici, dans cette chaire de Notre-Dame.

“ La guerre, la plus affreuse des guerres que le monde ait vues, vous a empêché pour quelque temps de tenir votre promesse. Au moment où votre France était si brutalement envahie par un ennemi formidable, vous vous êtes dit que ce n'était pas pour vous le moment de vous éloigner d'elle, et nous l'avons compris. Un grand et noble devoir s'imposait alors à vous, celui de transporter, des chaires des cathédrales en d'humbles églises de campagne et des réunions ouvrières sur les champs de bataille, votre zélé et fécond apostolat. Certes ce devoir vous l'avez admirablement rempli depuis plus de deux ans. Il nous suffirait pour nous en convaincre, n'eussions-nous rien entendu d'ailleurs, de voir les croix de guerre et de la légion d'honneur qui ornent votre poitrine. et la glorieuse cicatrice qui marque votre front. Oui, pendant de longs mois, sans rien craindre, sous la mitraille, au milieu de tous les dangers, au péril même de votre vie, vous avez été l'ami dévoué, le consolateur, l'infirmier, l'aumônier des sol-

datés blessés et agonisants, physiques et moraux, la lumière, la paix, vos héros, purifiés par le feu, vos bras pour passer la main à vos frères.

“ Et vous voici, aujourd'hui, être là-bas témoin de ces actes sublimes. Ces actes que vous demandez à Dieu. Vous avez communié avec les grandes et saintes fidélités au devoir, révélées et à nos devoirs de patriotisme, de leçons de générosité et de fraternité.

“ Laissez-moi, maintenant, tous les cœurs sont émus, dont parle l'Évangile, plus intime. Elle jette l'écume. Oui, semez, semez à terre, ouverts. J'aime à voir son. Ami cher et nous faire, soyez re-

Ainsi qu'il le dit dans son propos et la bonne de tous. Il n'y a pas l'émotion et la symphonie de l'auditoire de Notre-Dame, pour en être d'heure, M. de Pontévoix, peut-être un j-

datés blessés et agonisants. Vous avez pansé bien des blessures physiques et morales. Vous avez mis dans bien des âmes la lumière, la paix, la résignation qui sanctifie, et combien de vos héros, purifiés par votre ministère sacré, sont partis de vos bras pour passer entre les bras de Dieu !

“ Et vous voici avec nous pour un peu de temps. Vous avez été là-bas témoin de scènes grandioses, émouvantes, attristantes, sublimes. Ces visions vous suivent partout, et c'est à elles que vous demandez maintenant l'inspiration de vos discours. Vous avez commencé et vous continuerez à nous faire entendre les grandes et solennelles leçons de la guerre : leçons de fidélité au devoir chrétien, leçons de foi robuste aux dogmes révélés et à nos destinées éternelles, leçons de vaillance et de patriotisme, leçons de vie austère et de sacrifice, leçons de générosité et de fraternité.

“ Laissez-moi, monsieur l'abbé, vous en donner l'assurance, tous les coeurs sont ici bien préparés. Ils sont cette bonne terre dont parle l'Évangile. Votre parole y descendra jusqu'au plus intime. Elle y germera et produira des fruits de salut. Oui, semez, semez avec confiance dans ces coeurs qui vous sont ouverts. J'aime à entrevoir déjà la belle et abondante moisson. Ami cher et vénéré, pour tout le bien que vous allez nous faire, soyez remercié et soyez béni. ”

Ainsi qu'il le disait, Monseigneur exprimait là, avec l'à-propos et la bonne grâce dont il est coutumier, les sentiments de tous. Il n'y avait qu'à voir, du choeur par exemple, l'émotion et la sympathie dont toutes les figures de l'immense auditoire de Notre-Dame étaient si évidemment empreintes, pour en être convaincu. Pendant cinq bons quarts-d'heure, M. de Poncheville a tenu ses auditeurs attentifs. Sa voix, peut-être un peu faible en commençant — sa gorge m'a

paru fatiguée — a su bientôt trouver le volume et la sonorité voulus. Et même cette apparente faiblesse du début a fait voir davantage, par le redoublement d'attention qu'elle a motivé, combien et jusqu'où on tenait à ne rien perdre et à tout entendre. Quand l'orateur, après son exorde, ou après l'une des parties de son discours, s'arrêtait pour quelques instants, on sentait, un mouvement de l'auditoire, que tous étaient disposés à écouter longtemps, longtemps... C'est que c'était si juste, si beau, si harmonieux, si heureusement cadencé ! On nous disait de grandes choses, des choses profondes et austères, sur le devoir, tel que la guerre l'a réappris aux hommes, et on nous les disait dans un langage si noble et si élevé ! Les phrases se succédaient naturelles, simples, sans recherches, mais si pleines, si fortes, si substantielles de doctrine. Tel tableau du père d'un mobilisé de vingt ans, qui revient de la gare où il a conduit son fils vers le devoir et vers l'honneur, mais aussi vers la séparation et peut-être vers la mort ; tel autre, du mobilisé lui-même, jeune homme de vingt ans, qui s'éloigne pour peut-être ne plus revenir ; ou encore, six mois après, tel autre tableau du même adolescent, moribond au champ d'honneur, et qui tous se disent : " C'est dût, mais c'est bien, c'est le devoir ! Seulement pourquoi, pourquoi, pourquoi ? " Ah ! ce pourquoi, ce qu'il a dû troubler certains esprits à courte vue, qui nient les vieilles croyances sans cesser d'en vivre, et qui ne se rendent pas compte d'ordinaire de la vraie raison des choses. Car enfin, pourquoi c'est-il beau de mourir pour la patrie ? Pourquoi se sacrifier pour les autres ? Sont-ce les hommes qui ont droit de nous demander pareille abnégation ? Est-ce la nature, cette mère inférieure à ses fils ? — oh ! le joli mot ! — Est-ce l'homme lui-même qui se sacrifie ? Non, non, et trois fois non. Le devoir n'est vrai que s'il se base sur Dieu et sur les croyances à la vie future.

Tous ces tableaux
laient, devant n
magique enchan
aussi, dans la m
veux citer que d
rable clergé de
Montréal :

" Peu de chai
blèmes aussi bien
jour d'hui, en cet
est heureux de s
des amis de la F
comparable audit
des religieuses pa
clergé de Saint-S
comme l'autre, au
qui ne permet au
cependant la grat
mer publiquement
cette première co
veillant d'un arc
coeur brillent d'u
perçu d'Europe, e
qu'on puisse distin
renom glorieux de
nelle du pasteur aj

Le cadre de not
duire, ni même d'
discours de M. de I

Depuis trois ans,
le plus grand cham

Tous ces tableaux de choses très hautes et très sûres se déroulaient, devant nos oreilles ou nos yeux, avec je ne sais quel magique enchantement. Et quelle grâce, et quelle délicatesse aussi, dans la manière de dire de l'éminent orateur? Je n'en veux citer que deux exemples. Voyez comment il salue l'admirable clergé de Saint-Sulpice et le si éminent archevêque de Montréal:

“ Peu de chaires se prêtent à l'exposé de ces vastes problèmes aussi bien que celle où j'ai l'honneur de monter aujourd'hui, en cette ville de Montréal, où un ami des Canadiens est heureux de s'entretenir, dans leur langue commune, avec des amis de la France, en cette église Notre-Dame, où un incomparable auditoire a été façonné au goût de ces hautes études religieuses par le zèle pastoral et la valeur théologique du clergé de Saint-Sulpice — vieille richesse de famille ici mise, comme l'autre, au service du bien de tous, avec une simplicité qui ne permet aucun éloge, avec une libéralité qui commande cependant la gratitude et rend nécessaire parfois de l'exprimer publiquement! — Et, par surcroît d'heureuse fortune, cette première conférence se place sous le patronage bienveillant d'un archevêque, dont les qualités d'esprit et de cœur brillent d'un éclat si vif que le rayonnement en est perçu d'Europe, en terre française, en terre romaine, sans qu'on puisse distinguer ce que la puissance de la cité prête au renom glorieux de son prélat et ce que la grandeur personnelle du pasteur ajoute à la renommée mondiale de sa cité. ”

Le cadre de notre *Semaine* ne nous permet pas de reproduire, ni même d'analyser d'une façon un peu complète, le discours de M. de Poncheville. Voici simplement son thème.

Depuis trois ans, des millions d'hommes sont aux prises sur le plus grand champ de bataille où des armées se soient heur-

tées. L'Europe entière tremble sous la violence de leur choc.

Superficiel le regard qui ne verrait en ce conflit mondial qu'un accident fortuit, comme il s'en est produit tout au long des siècles—cataclysme aux proportions démesurément agrandies, mais toujours confiné dans l'ordre matériel, et dont le seul effet serait de modifier, avec les limites territoriales des empires, la répartition de leur richesse et de leur influence.

Sous les coups de la guerre, une conversion s'est opérée dans nos consciences, dont elles sont encore tout émues. Nous devenions les adulateurs du plaisir ; elle a fait de nous les serviteurs du devoir.

Le devoir perdait son crédit. Son respect s'affaiblissait dans les mœurs, son autorité même était discutée, sa notion obscurcie, parfois son principe nié. Soumis à l'analyse d'une philosophie positive, il était dénoncé, en certaines écoles, comme une survivance religieuse, un préjugé théologique à écarter du même geste que le dogme dont il était le fruit fâcheux. L'Eglise continuait à rappeler l'existence d'un Décalogue imprescriptible. On trouvait son enseignement trop rigide et sa voix gênante.

Au son des trompettes guerrières, le devoir a repris sa place d'honneur dans les consciences, même là où la foi n'est pas rentrée encore. Son affirmation resplendit sur des lèvres même fermées à la prière. La discipline a ressaisi les âmes. Dans tous les camps, son culte enfante des héros. Et le citoyen émancipé trouve maintenant toute naturelle cette sujétion vigoureuse. Il ne s'en scandalise pas, il s'en fait gloire. Sa destinée, son honneur, ce n'est plus d'épanouir sa vie, d'en jouir, mais de la sacrifier pour un but supérieur. Il ne prétend plus la diriger à son caprice. Il la subordonne tout entière au devoir, qui a repris le commandement de sa conduite. On ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on doit.

Ce fait nouve
idées doivent se
notre conduite. L
faire la revision
tenus désormais
maient notre ind
qui affirme que l
C'est un premier

D'où vient que
ma vie, l'immolati
la mienne, que je
elles et que je dois
pas les hommes qu
de tels renoncemen
ces quelques mots,
et qu'il a popular
d'avance la justif
d'obéir à la loi de
suis substantiellem
suis, en permanenc
tiens pas. Il n'y a
pendante. Ma vie
faire l'usage que je
vre pour laquelle j
consacrer à son dev
voie sans cesse à ma
présenter devant lui
confiante du mot b
juste sur les parvis
Salut à toi, bon sa
entre, à présent, da

Ce fait nouveau nous mène plus loin qu'il ne paraît. Nos idées doivent se redresser à présent, comme s'est redressée notre conduite. La réforme de nos moeurs est faite. Il reste à faire la revision de nos idées. Logiquement, nous sommes tenus désormais à désavouer tous les systèmes qui proclamaient notre indépendance absolue et à rappeler la doctrine qui affirme que l'homme est soumis à un ordre moral éternel. C'est un premier pas décisif sur le chemin qui monte vers Dieu.

D'où vient que le devoir a le droit d'exiger l'immolation de ma vie, l'immolation même de vies qui me sont plus chères que la mienne, que je sauverais volontiers en me sacrifiant pour elles et que je dois cependant moi-même sacrifier ? Ce ne sont pas les hommes qui peuvent se contraindre les uns les autres à de tels renoncements. Dieu nous a créés pour le servir. Avec ces quelques mots, dont le catéchisme instruit déjà l'enfance, et qu'il a popularisés dans toute l'humanité, nous possédons d'avance la justification de tous nos devoirs. L'obligation d'obéir à la loi de Dieu me saisit donc aux entrailles. Je lui suis substantiellement subordonné, nécessairement soumis. Je suis, en permanence, à sa disposition entière. Je ne m'appartiens pas. Il n'y a place, en moi, pour aucune activité indépendante. Ma vie n'est pas à moi. Je ne suis pas libre d'en faire l'usage que je veux. Elle doit s'employer toute à l'oeuvre pour laquelle j'ai été créé, se ranger au service divin, se consacrer à son devoir. Ce qui importe, c'est que le maître me voie sans cesse à ma tâche et que, ma journée finie, je puisse me présenter devant lui sans craindre son reproche, dans l'attente confiante du mot béni de bienvenue qui accueillera l'âme du juste sur les parvis des cieux : *Euge serve bone et fidelis*. -- Salut à toi, bon serviteur, qui ne m'as point été infidèle, entre, à présent, dans l'allégresse de ton Seigneur !

Proclamer que Dieu est le fondement nécessaire du devoir, reconnaître que Jésus-Christ en est l'auxiliaire le plus précieux, tel sera notre premier profit religieux de la guerre. Nos sacrifices ne nous paraîtront plus trop lourds, si, en échange du sang et de l'or versés à flots, nous retrouvons pleinement Dieu.

E.-J. A.

LE CAREME A LA CATHEDRALE

SELON la tradition, maintenant établie, ce sont des jeunes confrères du clergé séculier, la plupart professeurs dans l'une ou l'autre de nos maisons d'enseignement secondaire, que Mgr l'archevêque a appelés, cette année encore, à prêcher la station quadragésimale à la cathédrale. Tour à tour, pour chacun des dimanches du carême, MM. les abbés Eugène Gareau, du collège Saint-Jean, Albert Gariépy, du collège l'Assomption, Emile Lambert et Léon Verschelden, du séminaire Sainte-Thérèse, monteront dans la chaire de l'église métropolitaine. Ils traiteront du péché, de sa nature, de ses conséquences, du regret que l'on doit en avoir et de l'expiation qu'il convient de s'imposer quand on a eu le malheur de le commettre. Le Vendredi-Saint, M. Oscar Roland, sulpicien, commentera les sept paroles du Christ, et enfin, le sermon de Pâques sera donné par M. l'abbé Arthur Deschênes, vicaire au Saint-Enfant-Jésus.

M. l'abbé Eugène Gareau, professeur de rhétorique au collège Saint-Jean, ouvrira donc, dimanche dernier, la série des sermons de ce carême, et, il avait à exposer la nature du péché. Il l'a fait avec talent et avec succès.

“ L'heure d'une grande expiation, a-t-il dit, semble avoir

sonné. Une effusion de l'Europe blessés, à recevoir tombent... Partout tout l'on a soif de cause de tant de nables, disent les écrites d'une philou athée, opinent tiens, que c'est le des individus. Ou Dieu, qui a crucifié le monde et qui p

Et le jeune orateur qu'est le péché et du prophète Jérém “ Mon peuple a fait suis la source d'eaux sées qui ne gardent que-t-il, est fait pour vers une fin ultime Dieu lui-même, créa Et c'est pourquoi l de l'aimer et de le s'astreint à l'ordre tions de la loi naturelle. D'autre part peut dire, sa malice, dre établi par Dieu fin. Et c'est pourquoi suite à Dieu, à sa p

saire du devoir,
 ire le plus pré-
 le la guerre. Nos
 s, si, en échange
 vons pleinement
 E.-J. A.

ORALE

ce sont des jeu-
 plupart profes-
 maisons d'ensei-
 appelés, cette an-
 le à la cathédrale.
 carême, MM. les
 , Albert Gariépy,
 Léon Verschelden,
 ans la chaire de
 ché, de sa nature,
 it en avoir et de
 d on a eu le mal-
 M. Oscar Roland,
 Christ, et enfin, le
 Arthur Deschênes,

rhétorique au col-
 rnier, la série des
 a nature du péché.

dit, semble avoir

sonné. Une effroyable guerre met aux prises toutes les na-
 tions de l'Europe. La terre ne suffit plus à boire le sang des
 blessés, à recevoir dans son sein déchiré les corps de ceux qui
 tombent... Partout l'on souffre et l'on verse des larmes. Par-
 tout l'on a soif de délivrance et de paix. Quelle est donc la
 cause de tant de maux ? C'est l'orgueil et l'ambition des peu-
 ples, disent les économistes et les politiques. Ce sont les sys-
 tèmes d'une philosophie dilettantiste, utilitaire, matérialiste
 ou athée, opinent d'autres penseurs. Nous savons, nous chré-
 tiens, que c'est le péché, le péché des nations comme le péché
 des individus. Oui, c'est le péché, le grand mal qui insulte à
 Dieu, qui a crucifié Jésus, qui dégrade l'homme, qui bouleverse
 le monde et qui prépare les grandes catastrophes... "

Et le jeune orateur sacré entreprend de dire exactement ce
 qu'est le péché et quelle est sa malice. Il rappelle les paroles
 du prophète Jérémie, qui du reste lui avaient servi de texte :
 " Mon peuple a fait un double mal, il m'a abandonné, moi qui
 suis la source d'eau vive, pour se creuser des citernes crevas-
 sées qui ne gardent pas l'eau qu'on y met. " L'homme, expli-
 que-t-il, est fait pour le devoir, et ce devoir consiste à tendre
 vers une fin ultime, un but suprême, qui n'est rien autre que
 Dieu lui-même, créateur de l'homme et auteur de toutes choses.
 Et c'est pourquoi l'homme doit s'efforcer de connaître Dieu,
 de l'aimer et de le servir. Or, précisément, cela suppose qu'il
 s'astreint à l'ordre qui mène à Dieu, c'est-à-dire aux prescrip-
 tions de la loi naturelle, de la saine morale et de sa propre con-
 science. D'autre part, et voilà qui fait toucher du doigt, si l'on
 peut dire, sa malice, le péché, cet acte de révolte, détruit l'or-
 dre établi par Dieu et détourne l'homme de tendre à sa vraie
 fin. Et c'est pourquoi, il est tout ensemble, le péché, une in-
 sulte à Dieu, à sa puissance, à sa sagesse, à sa bonté, et une

injure à l'homme, à sa raison, à sa volonté, à sa nature même. Le péché, qui est le grand mal de l'homme, est le souverain mal de Dieu.

“ J'ai maintenant fini ma tâche, termine le prédicateur, elle était lourde pour de jeunes épaules, permettez que je l'avoue. Puissé-je au moins avoir jeté un peu de lumière dans vos esprits et vous avoir fait mieux comprendre la nature et la malice du péché! Mon devoir à moi est rempli, le vôtre commence. Et quel est-il? Faire naître en vos âmes une haine profonde pour cet acte monstrueux qu'est le péché. Or, ce n'est pas dans un livre qu'on apprend à haïr le péché, mais bien aux pieds d'un crucifix, en nous souvenant qu'il a coûté, le péché, le sang d'un Dieu, après avoir contraint ce Dieu bon lui-même, à naître dans une étable, à vivre pendant trente ans, dans les haines et le mépris de beaucoup, à être traqué enfin et vendu, à être conspué, souffleté, flagellé et crucifié! Prosternons-nous donc, durant ces jours de pénitence, aux pieds du Christ en croix, pour méditer sur l'horreur du péché qui nous a valu les souffrances et la mort de l'Homme-Dieu. C'est la grande leçon à retenir. ” — E.-J. A.

RETRAITE DU MOIS

M. L'ABBE THELLIER DE PONCHEVILLE

C'est M. l'abbé Thellier de Poncheville, le distingué prédicateur de l'actuelle station quadragésimale à Notre-Dame de Montréal, qui prêchera, le jeudi, 8 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans la chapelle du Sacré-Coeur, à l'église Notre-Dame, l'heure pieuse de la retraite du mois. Tous les prêtres du diocèse et surtout de la ville sont invités à venir l'entendre.—Communication officielle.

TOURN

Avril.—Mardi,

Jeudi,

Vendredi,

Samedi,

Dimanche,

Lundi,

Mardi, 2

Mercredi, 25

TOURNEE DE CONFIRMATION, 1917

Avril.—Mardi,	17, à 10	hrs a. m.,	Saint-Arsène.		
	à 3	hrs p. m.,	Saint-Edouard.		
Jeudi,	19, à 10	hrs a. m.,	Saint-Pierre-Claver.		
	à 3	hrs p. m.,	Saint-Jacques.		
Vendredi, 20,	à 10	hrs a. m.,	Saint-Nicolas-d'Ahuntsic.		
	à 3	hrs p. m.,	Bordeaux.		
Samédi, 21,	à 10	hrs a. m.,	Saint-Thomas-d'Aquin.		
Dimanche, 22,	à 2.30	hrs p. m.,	Saint-Augustin-de-Cantor- N.-D.-du-Mt-Carmel. [béry.		
	à 4	hrs p. m.,	Notre-Dame-de-Grâces. Notre-Dame-de-la-Défense.		
Lundi, 23,	à 10	hrs a. m.,	Sacré-Coeur.		
			Sainte-Anne.		
			Sainte-Catherine.		
			L'Immaculée-Conception.		
			Saint-Jean-Baptiste.		
			Saint-Charles.		
			à 3	hrs p. m.,	Maisonneuve.
			Sainte-Hélène.		
			Sainte-Brigide.		
			Saint-Etienne.		
Sainte-Agnès.					
Sainte-Clotilde.					
Mardi, 24,	à 10	hrs a. m.,	Sainte-Madeleine.		
			Saint-Louis-de-France.		
			Saint-Paul.		
			Saint-Michel.		
			Saint-François-d'Assise.		
			N.-D.-du-Perpétuel Secours.		
			à 3	hrs p. m.,	Saint-Viateur.
			Saint-Anselme.		
			Verdun.		
			Saint-Alphonse.		
Parc-Terminal.					
Saint-Zotique.					
Mercredi, 25,	à 10	hrs a. m.,	Sainte-Philomène-de- Hochelaga. [Rosemont.		
			Saint-Pierre.		

a nature même.
est le souverain

prédicateur, elle
que je l'avoue.
mière dans vos
nature et la ma-
vôtre commence.
haine profonde
ce n'est pas dans
s bien aux pieds
ûté, le péché, le
eu bon lui-même,
trente ans, dans
tre traqué enfin
agellé et cruci-
jours de péni-
néditer sur l'hor-
ces et la mort de
ir." — E.-J. A.

HEVILLE

istingué prédicateur
Dame de Montréal.
ures de l'après-midi,
Notre-Dame, l'heure
du diocèse et surtout
munication officielle.

- à 3 hrs p. m., Saint-Eusèbe.
 Saint-Georges.
 Saint-Léon-de-Westmount.
 Tétreaultville.
 Sainte-Cécile.
 Saint-Aloysius.
 N.-D. du Bon-Conseil.
 Saint-Marc.
- à 4 hrs p. m., Saint-Victor.
- Jeudi, 26, à 10 hrs a. m.,** Saint-Irénée.
 Saint-Pierre-aux-Liens.
 Villeray.
 Saint-François-Solano.
 Saint-Dominique.
 Très-Saint-Rédempteur.
- à 3 hrs p. m., Saint-Antoine.
 Notre-Dame-des-Neiges.
 Saint-Jean-de-la-Croix.
 Saint-Jean-Baptiste-de-la-
 Saint-Wilbrod. [Salle
 Saint-Bernardin.
- à 4 hrs p. m., Saint-Pascal-Baylon.
- Vendredi, 27, à 10 hrs a. m.,** Saint-Henri.
 Saint-Denis.
 Notre-Dame.
 Saint-Gabriel.
 Saint-Enfant-Jésus.
 Saint-Jean-Berchmans.
- à 3 hrs p. m., Sainte-Cunégonde.
 Saint-Stanislas.
 Saint-Joseph.
 Sainte-Elisabeth.
 Saint-Vincent-de-Paul.
 Viauville.
- Samedi, 28, à 10 hrs a. m.,** Très-Saint-Sacrement.
- Dimanche, 29, à 7.30 hrs p. m.,** Saint-Patrice.
- Lundi, 30, à 3 hrs p. m.,** Longueuil.